

CONCOURS D'ARCHITECTURE



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

RAPPORT SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY

**Projet: RELOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
AU 420 RUE MCGILL, 2^e ÉTAGE, MONTRÉAL**

Date: 21 janvier 2013

Les codes des prestations seront ici utilisés afin d'alléger le texte. La liste des auteurs des prestations et des codes assignés est annexée au présent rapport.

1.0 Dépôt des prestations

Toutes les prestations reçues ont été transmises dans les délais prévus au règlement du concours. La conseillère professionnelle a attribué un code à chacune des prestations pour ensuite les faire parvenir aux membres du jury de façon anonyme. Les codes ont été assignés de manière aléatoire.

La majorité des prestations présentait des fautes techniques sur le plan de la forme exigée au règlement. Toutefois, les membres du jury ont jugé que l'ensemble de ces fautes étaient mineures. Ainsi, les vingt et une (21) prestations reçues ont été évaluées.

L'expert en coûts de construction a rédigé un rapport sur les estimations fournies par les architectes pour leur projet respectif. Ce rapport a été transmis aux membres du jury.

Dans un premier temps, les membres du jury ont individuellement examiné les prestations avant de se réunir le 17 janvier dernier pour échanger leurs évaluations, en discuter et déterminer le lauréat.

2.0 Journée de délibérations du jury

En début de séance, les membres ont nommé monsieur Benoît Dupuis président du jury. Les membres du jury présents sont ceux indiqués au règlement.

Tel qu'indiqué au *Règlement du concours*, les évaluations et discussions se sont basées sur les critères de jugement, soient :

- Approche conceptuelle
- Expression du parti en réponse aux enjeux
- Organisation spatiale en regard des objectifs de la programmation
- Qualité perçue des espaces
- Flexibilité des espaces proposés
- Exploitation de l'éclairage naturel
- Mesures appliquées dans la démarche du développement durable
- Qualité des matériaux
- Réutilisation de l'ameublement existant
- Respect du budget

Les membres du jury ont exprimé des commentaires généraux sur l'ensemble des projets :

- Le nombre de prestations reçues est apprécié.
- Leurs qualités conceptuelle, fonctionnelle et graphique sont très variables.
- Il est souligné que dans plusieurs projets l'aspect fonctionnel peut être amélioré seulement en permutant quelques postes sans changer la nature du projet.
- Il est aussi noté que la flexibilité qu'offrent les aménagements de certains projets les valorise en comparaison avec ceux qui présentent des aménagements plus statiques.
- Les concepts présentés sont plutôt conservateurs. Certains membres du jury ont associé ce fait avec le budget restreint disponible.
- Les réelles mesures appliquées dans le cadre d'une démarche de développement durable sont peu nombreuses.
- Enfin, les membres du jury ont discuté de la difficulté de lecture de plusieurs textes décrivant les concepts, certains étant incompréhensibles ou d'autres contradictoires avec les dessins présentés.

3.0 Première sélection:

Ayant préalablement étudié chacune des prestations, les membres du jury ont procédé à une première sélection de projets en mentionnant à tour de rôle et pour chacun des projets leur intérêt à le retenir. Les projets ayant attiré l'attention du jury sont les suivants :

A-102 / B-112 / B-113 / C-121 / C-122 / E-141 / E-143

4.0 Seconde sélection :

Parmi les sept (7) projets retenus, les membres du jury ont exprimé leurs trois premiers choix. Cet exercice a permis de restreindre à cinq (5) le nombre de projets suscitant un intérêt accru. Ainsi, les projets suivants feront l'objet de discussions approfondies :

A-102 / B-112 / B-113 / C-122 / E-143

5.0 Discussions sur les projets retenus :

Chaque membre du jury s'est prononcé sur les prestations retenues. Voici les commentaires notés sur chacune de ces prestations :

A-102

- Ce projet présente une organisation spatiale claire.
- L'élégance du concept dans la pureté du geste est soulignée.
- Au niveau fonctionnel, certaines localisations de postes nécessiteraient de légers ajustements.
- L'aménagement des lieux est simple et flexible.
- Les dimensions de l'accueil sont appréciées et donnent à ce lieu une importance marquée.
- En contrepartie, l'espace de travail ouvert situé au sud (vers la ruelle) propose un aménagement très dense.
- Malgré l'opacité du bloc central, l'éclairage naturel du local est bien exploité.
- Par leurs localisations, la cuisine servant de salle à manger (2/2) et une des salles de rencontre (10.4) bénéficient d'un apport généreux d'éclairage naturel. Cela permettra d'accroître l'utilisation de ces espaces et par conséquent, stimulera les échanges.
- Le positionnement des vestiaires, bibliothèques et téléphonie le long du corridor crée des alcôves dynamisant cet espace de circulation tout en mettant en retrait les accès aux salles de toilettes.
- Le jeu de profondeur démontré dans ce projet représente un intérêt soutenu.

B-112

- Cette prestation basée sur la linéarité surprend par son audace et sa luminosité.
- La qualité des espaces créés par les concepts de circulation, de transparence, d'échanges, de lumière et de synergie est très appréciée.
- L'aire d'accueil présente des dimensions recherchées pour un hall digne de ce nom.
- Le concept linéaire du projet repose en grande partie sur le mobilier. La flexibilité des lieux est de ce fait difficile à atteindre.
- La hauteur du mobilier linéaire coupe la transparence souhaitée.
- L'organisation du travail par ce même mobilier reflète un manque de sensibilité pour le confort de l'utilisateur. Les personnes travaillant dans une aire ouverte auront l'impression de travailler dans un corridor.
- L'éclairage naturel de la salle de réunion 11.4 est fort apprécié. Toutefois, l'accès à cette salle par le personnel oblige à sortir de la zone interne via le hall d'entrée.
- L'empiètement de la cuisine ouverte dans l'espace de circulation plait et déplaît, en ce sens que cela dynamise le secteur et favorise les échanges, mais présente aussi l'inconfort de manger dans un corridor.
- On reproche à ce projet l'absence d'un centre d'énergie marqué.
- Il est noté que le concept pourrait accueillir tout autre organisme que l'OAQ.

B-113

- Cette prestation est appréciée pour la clarté de son concept et sa fluidité.
- La générosité des aires ouvertes aux extrémités permet une transparence considérable.
- Le hall d'entrée est intéressant mais le confort au travail de la personne en place est mis en doute.
- Le volume de bois au centre crée un point d'intérêt et de rassemblement significatif.
- L'exploitation de l'éclairage naturel est bien résolue. Par contre, le mur végétal risque de manquer d'ensoleillement en raison de son positionnement.
- L'efficacité du geste posé en créant des niches le long des services communs est soulignée.

- Il est précisé que le local technique à conserver a disparu.
- L'idée de juxtaposition de la cuisine avec l'espace bibliothèque est bienvenue, d'autant plus qu'elle renchérit l'énergie centrale émergeant du volume de bois et de ses fonctions.
- Le travail d'ébénisterie proposé pour unifier le mobilier existant est apprécié. Par contre, la fonctionnalité des postes ainsi créés est mise en doute.

C-122

- Aux premiers abords, le concept proposé de rue et ruelles suscite un intérêt. Mais les grands espaces de circulation engendrés nuisent au bon fonctionnement et au confort des usagers.
- L'aire d'accueil et le hall d'entrée sont mal définis.
- La disposition des différents services de l'Ordre est bien organisée.
- Le regroupement des postes ouverts aux extrémités du local permet un éclairage naturel généreux pour ces espaces.
- La transparence des salles fermées est appréciées mais la hauteur libre de ces mêmes salles rendent l'utilisation de ces espaces beaucoup moins intéressante.
- La correction des irritants découlant de larges espaces de circulation serait difficile sans modifier la nature du concept.

E-143

- Ce projet se démarque par la fonctionnalité des aménagements et son excellente réponse au programme soumis.
- Sa réception ouverte sur la fenestration de la rue McGill offre une perspective des plus intéressantes.
- La juxtaposition de la cuisine avec la salle de réunion (11.4) rendent ces espaces polyvalents.
- Le dialogue entre la bibliothèque et la cuisine marque un geste fort mais qui est affaibli par tout ce qui l'entoure.
- Ce projet démontre beaucoup de qualités mais peu de force soutenant le concept.
- Le choix des couleurs proposées pour les matériaux de finition est mis en doute.

6.0 **Conclusions**

Après discussions et comparaisons, les membres du jury ont unanimement désigné lauréat du concours le projet portant le code A-102. Les motivations de ce choix sont les suivantes :

- La clarté du concept;
- La transparence et la luminosité du projet;
- La qualité des espaces d'accueil;
- Son élégance sans prétention;
- La flexibilité et la polyvalence des lieux;
- La pérennité du langage architectural;

Les membres du jury soulignent également la qualité de la présentation visuelle de cette prestation.

Le jury décerne trois (3) mentions honorables aux projets suivants :
B-112 / B-113 / E-143

Ce n'est qu'après la désignation du lauréat et des mentions que l'identification des auteurs de toutes les prestations a été dévoilée (voir liste annexée).

LAURÉAT :

A-102 Intégral Jean Beaudoin

MENTIONS HONORABLES :

B-112 Atelier PANORAMA
B-113 Federico Carbajal Raya
E-143 Thibodeau architecture + design

À la fin de cette journée de délibérations, les membres du jury ont tous signé la confirmation de leur choix désignant le lauréat et les projets ayant reçu une mention honorable.

Michelle Décary

Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle



MICHELLE DÉCARY
ARCHITECTE

CONCOURS D'ARCHITECTURE

SIÈGE SOCIAL OAQ / 420 MCGILL, 2E ÉTAGE, MONTRÉAL



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

LISTE DES CONCURRENTS			
Code	Firme	Architecte	
A-101	PARIS ARCHI-TECH	Stéphanie	Augy
A-102	Intégral Jean Beaudoin	Jean	Beaudoin
A-103	David Cotten, architecte	David	Cotten
A-104	Pierre Morency architecte	Pierre	Morency
A-105	Michal Gorczyca	Michal	Gorczyca
B-111	Groupe Leclerc architecture + Design	Dominic	Laforce
B-112	ATELIER PANORAMA	Maxime	Gagné
B-113	FEDERICO CARBAJAL RAYA	Dominique	Poncelet
B-114	PATRICK MORAND ARCHITECTE ATELIER BARDA ET COLLABORATEURS	Patrick	Morand
C-121	FRAPPIER ARCHITECTURE	Louis-Philippe	Frappier
C-122	ATELIER PIERRE THIBAULT	Pierre	Thibault
C-123	Rocio H. Venegas, Architecte	Rocio H.	Venegas
C-124	RAYSIDE - LABOSSIERE ARCHITECTES	Félix	Lavallée
D-131	BARBARA TREMBLAY, ARCHITECTE	Barbara	Tremblay
D-132	BOURGEOIS / LECHASSEUR ARCHITECTES	Régis	Lechasseur
D-133	Claude Boulevraye de Passillé	Claude	Boulevraye de Passillé
D-134	Jodoin Lamarre Pratte et Associés Architectes	Karen	McAuley
E-141	ATELIER IDEA	Sonia	Leroux
E-142	Lino José Gomes Alves, architecte	Lino José	Gomes Alves
E-143	Thibodeau architecture + design	J. Robert	Thibodeau
E-144	Pari Riahi Architects inc.	Pari	Riahi